

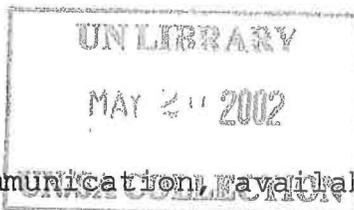
UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: NV/2002/16



The enclosed communication, available in French, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Permanent Representatives of Cambodia and Luxembourg to the United Nations.

16 May 2002

* * *

La communication ci-jointe, disponible en français, est transmise aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande des Représentants permanents du Cambodge et du Luxembourg auprès de l'Organisation.

R.E. M. Koff
Secrétaire général
l'Organisation des Nations Unies
New York

16 mai 2002

**La Mission Permanente du
Royaume du Cambodge
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**La Mission Permanente du
Grand-Duché de Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

New York, le 15 mai 2002

Excellence,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en date du 15 mai 2002, le Royaume du Cambodge et le Grand-Duché de Luxembourg ont établi des relations diplomatiques entre leurs deux pays.

Nous vous saurions gré de bien vouloir communiquer à tous les Etats membres des Nations Unies le communiqué commun que nous avons signé au nom de nos pays respectifs.

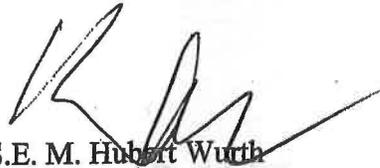
Nous saisissons cette occasion de renouveler à votre Excellence les assurances de notre très haute considération.

Pour le Royaume du Cambodge



S.E. M. Ouch Borith
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire, Représentant Permanent
du Royaume du Cambodge auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Pour le Grand-Duché de Luxembourg



S.E. M. Hubert Wurtz
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire, Représentant Permanent
du Grand-Duché de Luxembourg auprès de
l'Organisation des Nations Unies

S.E. M. Kofi Annan
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

*La Mission Permanente du
Royaume du Cambodge
auprès de l'Organisation des Nations Unies*

*La Mission Permanente du
Grand-Duché de Luxembourg
auprès de l'Organisation des Nations Unies*

**Communiqué Commun
relatif à l'établissement de Relations Diplomatiques entre
le Royaume du Cambodge
et
le Grand-Duché de Luxembourg**

Le Royaume du Cambodge et le Grand-Duché de Luxembourg, désireux de développer et de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre leurs deux pays, ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassadeur à compter de la date de signature du présent communiqué, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, en date du 18 avril 1961, et sur base des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Fait à New York, le 15 mai 2002 en langue française et kmer

Pour le Royaume du Cambodge



S.E. M. Ouch Borith
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire, Représentant Permanent
du Royaume du Cambodge auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Pour le Grand-Duché de Luxembourg



S.E. M. Hubert Würth
Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire, Représentant Permanent
du Grand-Duché de Luxembourg auprès
de l'Organisation des Nations Unies